

# LOGNES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 26 mai 2014, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.**

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2014.
2. Décision modificative budgétaire n°1 – année 2014.
3. Taxe locale sur la publicité extérieure – année 2015.
4. Commission Consultative des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.
5. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles.
6. Création et composition des comités consultatifs de quartier.
7. Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.
8. Règlement intérieur du Conseil Municipal.
9. Extension du système de vidéoprotection sur le secteur quartier de la Maillière
10. Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection.
11. Fusion de l'ensemble des arrêtés préfectoraux relatifs à la mise en place d'un système de vidéoprotection.
12. Subvention aux associations sportives – année 2014.
13. Subvention à l'association Marne-la-Vallée Basket Val Maubuée et convention financière – année 2014.
14. Subvention à l'association U.S. Lognes Football et convention financière – année 2014.
15. Subvention exceptionnelle au collège la Maillière pour la manifestation « A vos marques !,... pensez !... » - année 2014.
16. Subvention à l'Amicale des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L.) – année 2014.
17. Contrat carte Imagin'R – année scolaire 2014/2015.
18. Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
19. Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) – année 2014.
20. Subvention à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture »/Maison Pour Tous Camille Claudel (M.J.C./M.P.T.) et convention financière – année 2014.
21. Subvention à l'association « Maison de l'Animation et de la Vie Associative » (M.D.A.V.A.) et convention financière – année 2014.
22. Subventions aux associations culturelles et socioculturelles – année 2014.
23. Communications du Maire.

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Approuvé par le Bureau Municipal  
du 12 mai 2014**

En Mairie, le 16 mai 2014

Michel RICART

Maire de Lognes